

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023 soit 0,183 € HT le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Annonces légales et judiciaires

MEDIALEX

www.medialex.fr

Mail : annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00

Adresse postale :

10, rue du Breil - CS 56324
35063 Rennes cedex

La vie des sociétés

7366364201 - VS

**SELARL
CABINET BATAILLE**
Wanda BATAILLE - Avocat
1, impasse Pasteur
44110 CHATEAUBRIANT
RCS Nantes 822 631 982

PHARMACIE DU COMMERCE

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Au capital de 71 500 euros
Siège social : 2, rue de la Croix
85330 NOIRMOUTIER-EN-L'ILE
RCS La Roche-sur-Yon 753 462 985

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant décisions du 3 avril 2024, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social de la société 5, rue Centrale, 85680 La Guérande à compter du 3 avril 2024 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
La Gérance.

7366644301 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 16 mai 2024, à La Bruffière.
Dénomination : STEFLAIN.
Forme : société à responsabilité limitée.
Siège social : 41, rue de Nantes, 85530 La Bruffière.
Objet : la location d'espaces de co-working et de bureaux à partager, la location de bureaux privatifs la location de salles multi-usages.
Durée de la société : 99 années(s).
Capital social fixe : 3 000 euros.
Gérant : M. Ghislain HAUTEFEUILLE, demeurant 41, rue de Nantes, 85530 La Bruffière.
La société sera immatriculée au RCS La Roche-sur-Yon.
Pour avis
La Gérance.

7367037201 - VS

igam
EXPERTISE COMPTABLE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 5 avril 2024 signé par voie électronique enregistré au service enregistrement de Vendée le 18 avril 2024, bordereau 202400030859, réf. 8504P01202-4A01526, la société SERVICE PORTAGE LIVRAISON, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social est situé 24, rue Henri-Farman, 5, résidence Fernand Don, 85000 La Roche-sur-Yon, RCS La Roche-sur-Yon, 414 304 980, représentée aux présentes par Mme Peggy DE-FONTAINE, en qualité de gérant, a cédé à la société TRANSPORT EXPRESS DES MAUGES - TEM, société par action simplifiée au capital de 55 500 euros, dont le siège social est situé 13, rue Jacquart, 22600 Loudéac, RCS Saint-Briec, 753 397 843, représentée par M. FOULFOIN Jérôme, gérant de la société J.F.K., elle-même présidente de la société TEM, un fonds de commerce de livraison de presse livraison portage de colis prospectus à l'aide véhicules n'excédant 3,5 tonnes de PMA, sis et exploité sis D160, 85000 La Roche-sur-Yon, moyennant le prix de 38 500 euros.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er avril 2024.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, à la société TEM au 13, rue Jacquart, 22600 Loudéac.
Pour avis.

7366824301 - VS

VENDÉE PALETTE RECYCLAGE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 15 000 euros
porté à 11 240 euros
Siège social :
6, rue du Bois Imbert
85280 LA FERRIÈRE
444 881 981 RCS La Roche-sur-Yon
CAPITAL SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 avril 2024 et du procès-verbal de la gérance du 17 mai 2024, le capital social a été réduit d'une somme de 3 760 euros, pour être ramené de 15 000 euros à 11 240 euros par rachat et annulation de 376 parts sociales.
La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
Article 8 - Capital social
Ancienne mention : « Le capital social est fixé à quinze mille euros (15 000 euros). »
Nouvelle mention : « Le capital social est fixé à onze mille deux cent quarante euros (11 240 euros). »
Pour avis
La Gérance.

7363503701 - AA

Communauté de communes VIE ET BOULOGNE (CCVB)

Projet de révision allégée
n°2 du Plan local
d'urbanisme
intercommunal valant
habitat (PLUI-H)

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté, le président de la communauté de communes Vie et Boulogne a décidé l'ouverture d'une enquête publique ayant pour objet la révision allégée n°2 du PLUI-H relative à l'entreprise « Petitgas » à Apremont.
L'entreprise a besoin d'aménager son site pour mettre en conformité la desserte incendie et permettre l'évolution de son projet de développement.
A noter que conformément à l'article L123-9 du code de l'environnement, le projet n'étant pas soumis à évaluation environnementale, l'enquête publique sera réduite à 15 jours et se déroulera, du lundi 17 juin 2024 à 9 h 00 jusqu'au mardi 2 juillet 2024 à 17 h 00 afin de recueillir l'avis de la population.
Par décision n°E24000051/85 en date du 18 mars 2024, le président du tribunal administratif de Nantes a désigné M. Claude MATHIEU, inspecteur divisionnaire des impôts en retraite, commissaire enquêteur.
Le siège de l'enquête est situé à la mairie d'Apremont, 9, place du Calvaire, 85220 Apremont.
Les avis des personnes publiques associées seront joints au dossier d'enquête ainsi que la décision de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) ne soumettant pas ce projet à évaluation environnementale.
Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête auprès de la communauté de communes Vie et Boulogne, avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.
Pendant toute la durée de l'enquête publique, soit du lundi 17 juin 2024 à 9 h 00 jusqu'au mardi 2 juillet 2024 à 17 h 00, le public pourra :
Prendre connaissance du dossier complet :
- en version papier et en version dématérialisée à partir d'un poste informatique, à la mairie d'Apremont, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- en version dématérialisée sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse suivante : www.vie-et-boulogne.fr et de la mairie www.apremont85.fr
Formuler ses observations et propositions sur le registre :
- papier, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la mairie d'Apremont, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Formuler ses observations et propositions par correspondance :
- par voie postale, au siège de l'enquête : à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, Mairie d'Apremont, Service urbanisme, 9, place du Calvaire, 85220 Apremont

7367148501 - AA

- par courriel, à l'adresse suivante : enquetepublique@vieetboulagne.fr
Toutes les observations du public seront regroupées et accessibles sur le site internet précité, dans les meilleurs délais et pendant toute la durée de l'enquête. Les données personnelles, type adresse postale, adresse mail, téléphone, seront masquées. Seuls les noms, prénoms et texte de l'observation resteront visibles, exceptées les contributions anonymes.
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales lors des permanences à la mairie d'Apremont, 9, place du calvaire, aux jours et heures ci-après :
- le lundi 17 juin 2024 de 9 h 00 à 12 h 30 ;
- le mardi 2 juillet 2024 de 14 h 00 à 17 h 00.
Toute information complémentaire sur le dossier peut être demandée auprès de la communauté de communes Vie et Boulogne - Pôle aménagement, service urbanisme, ou par téléphone au 02 51 31 52 56.
A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra son rapport ainsi que ses conclusions motivées et avis au président de la communauté de communes Vie et Boulogne, qui seront disponibles au siège de la communauté de communes, à la mairie d'Apremont où s'est déroulée l'enquête publique et à la préfecture de la Vendée, un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le rapport, les conclusions motivées et avis seront également consultables sur le site internet de la communauté de communes Vie et Boulogne.
Au terme de l'enquête publique, et éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui seront joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, la révision allégée n° 2 du PLUI-H pourra être approuvée par délibération du conseil communautaire de Vie et Boulogne.

7367148501 - AA

Commune de LA GARNACHE CROCHET TP

Projet d'agrandissement
du site et d'augmentation
des capacités et
des puissances
du matériel de
concassage
CONSULTATION
DU PUBLIC

En exécution de l'arrêté préfectoral n° 2024-DCPATE-185 du 24 mai 2024 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la demande formulée par M. le gérant de la SARL CROCHET TP est soumise à la consultation du public, du lundi 17 juin au vendredi 12 juillet 2024 inclus sur la commune de La Garnache. Cette demande a été formulée en vue d'obtenir l'enregistrement d'un projet d'agrandissement du site et d'augmentation des capacités et des puissances du matériel de concassage, au lieu-dit Les Terres Noires à La Garnache.

Pendant le délai susmentionné, le public peut prendre connaissance de ce dossier à la mairie de La Garnache et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet. Le dossier est également mis en ligne sur le site Internet des services de l'État : www.vendee.gouv.fr, rubrique enquetes-publiques-et-consultations-du-public
Le public peut également adresser ses observations au préfet de la Vendée avant la fin du délai de la consultation : par courriel au préfet de la Vendée (Direction de la coordination, du pilotage, de l'appui territorial et de l'environnement, bureau de l'environnement, 29, rue Delille, 85922 La Roche-sur-Yon cedex 9)
par voie électronique : pref-participationdupublic@vendee.gouv.fr
Le préfet de la Vendée statue par arrêté sur la demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit un enregistrement assorti de prescriptions, soit une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique, soit un refus.

Avis administratif

7366152101 - AA

Challans Gois
Communauté

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Président de Challans Gois Communauté a prescrit par arrêté n° 24-33 une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Challans Gois Communauté.
Du lundi 17 juin 2024 à 9 h 00 au vendredi 19 juillet 2024 à 17 h 00, au siège de Challans Gois Communauté - 16 rue du Parc de Pont-Habert, 85300 Sallerontaine.
Par décision n° E24000050/85 en date du 21 mars 2024, le président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné une commission d'enquête composée de M. Rémi ABRIOU en qualité de président et de MM. Pierre RENAULT et Laurent DUFOUR en qualité de membres titulaires. Tous trois sont inscrits sur la liste d'aptitude de 2024 établie par le Préfet de Vendée.
L'ensemble du dossier soumis à l'enquête publique, y compris l'évaluation environnementale auquel le projet est soumis, sera mis à disposition du public au siège de Challans Gois Communauté sur un support papier et sur un poste informatique, ainsi que sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête. Dans les mairies des onze communes seront disponibles le règlement écrit et graphique (zonage de la commune concernée) sur support papier et l'ensemble du dossier sur un poste informatique.
La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences suivantes :
Lundi 17 juin 2024 de 9 h 00 à 12 h 00 à Challans Gois Communauté.
Mercredi 19 juin 2024 de 14 h 00 à 17 h 00 à la mairie de Bois-de-Céné.
Jeudi 20 juin 2024 de 9 h 00 à 12 h 00 à la mairie de Beauvoir-sur-Mer.

Mardi 25 juin 2024 de 9h 00 à 12 h 00 à la mairie de Bouin.

Lundi 1er juillet 2024 de 14 h 00 à 17 h 00 à la mairie de Challans.

Mercredi 3 juillet 2024 de 9 h 00 à 12 h 00 à la mairie de Châteauneuf.

Mercredi 3 juillet 2024 de 14 h 00 à 17 h 00 à la mairie de Froldfond.

Samedi 6 juillet 2024 de 9 h 00 à 12 h 00 à la mairie de La Garnache.

Lundi 8 juillet 2024 de 14 h 00 à 17 h 00 à la mairie de Saint-Christophe-du-Ligneron.

Mercredi 10 juillet 2024 de 9 h 00 à 12 h 00 à la mairie de Saint-Gervais.

Vendredi 12 juillet 2024 de 14 h 00 à 17 h 00 à la mairie de Saint-Urbain.

Samedi 13 juillet 2024 de 9 h 00 à 12 h 00 à la mairie de Sallerontaine.

Vendredi 19 juillet 2024 de 14 h 00 à 17 h 00 à Challans Gois Communauté.

Le public pourra déposer ses requêtes et contributions, pendant la durée de l'enquête publique :
- Sous format électronique, sur le registre dématérialisé sécurisé dédié à l'enquête, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/5416>
- Sur les registres papiers d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par les membres de la commission d'enquête, au siège de Challans Gois Communauté, ainsi que dans les mairies des onze communes, aux jours et heures d'ouverture habituels.

- Par courrier électronique à l'adresse mail suivante : enquete-publique-5416@registre-dematerialisee.fr
- Par courrier adressé à M. le président de la commission d'enquête, Challans Gois Communauté, 16 rue du Parc de Pont-Habert, 85300 Sallerontaine, avec une réception avant la clôture de l'enquête.

Il ne sera pas tenu compte des observations et des propositions émises par d'autres voies que celles indiquées ci-dessus et en dehors de la période d'enquête publique. L'ensemble des observations et des propositions du public formulées par les moyens cités ci-dessus sera consultable par le public sur le registre dématérialisé d'enquête.

A l'issue de l'enquête, le projet de PLUI arrêté pourra être ajusté pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et consultées, des observations du public formulées pendant l'enquête publique et du rapport et conclusions de la commission d'enquête. Le PLUI sera ensuite soumis pour approbation au Conseil Communautaire.

La centrale des marchés
par MEDIALEX

France
marchés
com

Trouvez gratuitement
le bon marché public près de chez vous !

lacentraledesmarches.com

le
**Courrier
Vendéen**

44, rue Bonne Fontaine, BP 617
85306 CHALLANS cedex
Tél. 02 51 49 79 49 - Fax 02 51 49 79 40
e-mail : lecourriervendee@actu.fr
Éditrice : Catherine WILMART

Société éditrice :
PUBLIHEBDO SAS
Siège social :
261 rue de Châteaugiron,
35051 RENNES CEDÉX 9
SAS au capital de 34 000 000 €

**Publicité locale, régionale
et petites annonces :**
Tél. 02 51 49 79 49
e-mail : publicite@actu.fr
www.hebdoscom.com
Directeur de publicité : Guillaume Arnaud

Principale actionnaire :
SIPA
(représentée par Louis ECHELARD)

**Président du directeur
et directeur de publication :**
Francis GAUNAND

Directeur général adjoint :
Laurent GOUHIER

Impression :
IMPRAIM
ZA de Kerbiquet - 22140 CAVAN

Années légales :
Tél. 02 99 26 42 00
www.medialex.fr
Par arrêté préfectoral, journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales sur le département (ou arrondissement) : Vendée

Prix : 1,80 € Abonnement 1 an : 84 €
ISSN 1252-9346
Commission paritaire n° 0328 C 87322

Dépôt légal - Reproduction intégrale ou partielle de la présente publication interdite - loi du 11/03/57 - sans autorisation de l'éditeur

PEFC Certifié PEFC / PEFC10-31-3502

ACPM
LETRI OFFICIEL

Imprimé sur du papier produit en France, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni, à partir de 85 à 100 % de fibres recyclées. Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.

Le
saviez-vous ?

Votre journal
est fait à
95% avec
du papier recyclé !

Pour parution
le jeudi,
merci
de nous transmettre
vos annonces légales
au plus tard
le MARDI 10H30
(butées modifiées
lors des semaines comportant
un jour férié)